

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit social et droits sociaux : perspectives théorique et internationale (4DR2124)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

MAHON Pascal, Professeur ordinaire

Contenu

A cet effet, le cours propose une double, voire une triple approche, fondée à la fois sur la perspective historique et sur la perspective internationale, le tout dans une démarche largement comparative. Dans une première partie, l'idée est ainsi de remonter aux sources du « droit social », c'est-à-dire à la genèse de la discipline, dans la foulée de l'industrialisation naissante dans l'Europe du début du XIXe siècle et du passage de la notion de « faute » à celle de « risque » induit par cette transformation du mode de production économique, pour suivre ensuite la concrétisation et l'évolution de cette notion au cours du XXe siècle.

Dans la deuxième partie, l'accent est mis sur le développement, principalement dans la seconde moitié du XXe siècle, d'un système de protection et d'un arsenal normatif importants, mais souvent négligés, autour du concept de « droit social » et de la notion voisine de « droits sociaux », dans le cadre du droit international. Seront ainsi étudiés les principaux instruments internationaux de promotion de ces « droits sociaux », comme le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Charte sociale européenne, notamment.

Forme de l'évaluation

Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation

Les supports relatifs au cours sont mis à disposition en ligne, sur le site de la Faculté de droit ou sur Moodle, selon les indications données au début du cours.

Forme de l'enseignement

Cours.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Identifier et comprendre et distinguer la notion même de "droit social", afin d'expliquer la spécificité de cette discipline du droit
- Reconnaître les liens et les traits communs qui unissent les diverses matières composant l'orientation du même nom

Compétences transférables

- Travailler dans un contexte international
- Synthétiser des analyses basées sur des approches méthodologiques différentes